

CNEA du 10 décembre 2015 **Déclaration liminaire de la FSU**

Les attentats de Paris et de Saint Denis du 13 novembre ont endeuillé la communauté éducative : des élèves, étudiants et personnels ont perdu la vie, ont été blessés. Il y a aussi ceux qui ont perdu un ou des proches, parents, amis. La FSU et le Snetap leur ont exprimé leurs condoléances et les assurent de leur solidarité.

Ces attentats visaient notre société et particulièrement sa jeunesse, une manière de vivre ensemble. Si l'on pense aussi à ceux qui sont commis dans le monde, l'éducation et particulièrement l'éducation des filles est visée par les terroristes.

Pour tous les attentats inspirés par l'obscurantisme et le fanatisme, c'est l'ouverture de nos sociétés, leurs valeurs de tolérance et d'égalité, de liberté et de plaisir qui sont remises en cause.

Le service public a joué tout son rôle. Dans les écoles, les collèges et les lycées l'ensemble des personnels a accueilli les élèves, écouté, aidé à mettre les mots sur le drame, à participer au recueillement dans un climat de forte émotion et de sidération, faisant preuve d'un professionnalisme reconnu par tous. Dans ces moments de choc, l'exercice professionnel auprès de nos élèves et des familles n'est pas simple. Cette confiance et cette reconnaissance professionnelle ne doivent pas être éphémères mais s'incarner comme un principe durable dans l'accompagnement des personnels et la gestion des ressources humaines. La FSU regrette que dans certains cas, l'institution n'ait pas su entendre le besoin d'échanges et de solidarité des personnels. Dans les établissements d'enseignement agricole le lundi 16 novembre, la communauté éducative a du faire face à l'accueil des élèves sans disposer de l'appui de la tutelle et nous le regrettons.

L'école a un rôle spécifique à jouer en tant qu'institution de la République. Plus que jamais elle doit donner à comprendre, permettre d'éviter tous les amalgames. Il faut assurer l'accompagnement des élèves confrontés aux difficultés sociales. Ces missions sont à assurer dans le temps, elles exigent des personnels en nombre suffisant, mieux formés et les moyens d'un travail en équipe pluri-professionnelle.

Face à ces attaques répétées, l'État doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes en restant ferme sur les principes républicains, le respect des libertés individuelles et le cadre judiciaire. Les mesures administratives doivent donc être strictement limitées, encadrées et contrôlées.

Pour la FSU, l'expression citoyenne, les initiatives et actions des organisations syndicales, associatives sont aussi un point d'appui à la fois parce qu'il s'agit de préserver les libertés individuelles et collectives qu'elle défend, mais aussi parce que c'est en continuant de vivre, de militer que nous montrons aux terroristes que nous ne renoncerons pas à notre façon d'être.

La FSU a été et demeurera particulièrement attentive à ce que les autorités de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Agricole respectent absolument les droits syndicaux, qu'ils se traduisent en demandes de réunions syndicales, particulièrement de stages syndicaux, d'heures mensuelles d'information.

Le 9 décembre, nous avons fêté la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État. Cette loi a été une étape importante dans la construction de la laïcité. Elle donne l'absolue liberté de conscience à chaque citoyen, celle de croire ou

de ne pas croire. En instaurant la stricte neutralité de l'État en matière de religion, elle inscrit le principe du respect de celle-ci dans toute la société.

Elle implique ainsi pour les agents des services publics une obligation de neutralité, garante de l'égalité de traitement pour les usagers.

La décision de faire de cette date une occasion de célébrer la laïcité dans le cadre de l'École fait partie des « Onze mesures pour une grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République » prises après les attentats de janvier 2015. Le rôle de l'École dans l'éducation aux valeurs de la République, dont la laïcité, est essentiel. Elle est au cœur du travail des équipes éducatives, au quotidien, au delà du nouvel enseignement moral et civique ou de seules journées commémoratives. La laïcité se forge au quotidien, à travers les pratiques, les apprentissages et la construction des connaissances. Elle ne saurait permettre à quiconque de se réfugier derrière ses convictions ou ses croyances pour refuser d'enseigner ou de recevoir un enseignement scolaire.

Pour la FSU, la laïcité est un repère fondateur et un point d'appui face aux crispations de notre société. C'est un principe qui garantit le vivre ensemble. En définitive cette loi est avant tout une loi de liberté. Elle garantit ainsi que chacun et chacune puisse se sentir reconnu pour ce qu'il ou elle est, dès lors qu'il ou elle reconnaisse l'autre de la même manière. Elle permet la pleine expression de la liberté et de l'égalité, notamment entre les femmes et les hommes, en refusant les discriminations.

La FSU a toujours considéré la défense de la laïcité comme partie intégrante du combat syndical. Parce que la pluralité et la diversité de notre société sont une richesse pour faire vivre la laïcité dans notre pays, la FSU appelle les personnels à la défendre et à la promouvoir ainsi que les valeurs qu'elle induit.